

Les infos se bousculent

Date : 4 octobre 2013

Les informations se bousculent en ce moment. Je vais être bien pris ce jour, mais j'essaierai d'en publier d'autres ce soir. En attendant, voici un petit extrait du quotidien Ouest-France aujourd'hui :

8 505,88 € pour promouvoir les Bretilliens

Isabelle Le Callennec (UMP, canton Vitré-Est) a voulu savoir combien la marque « Bretillien » avait coûté aux contribuables.

« Nous avons dépensé 8 505,88 € pour le dépôt de la marque et sa promotion », a répondu Jean-Louis Tourenne. Déposer la marque était « indispensable », sous peine de voir « des entreprises privées le faire à notre place en vue d'une exploitation commerciale du nom des habitants d'Ille-et-Vilaine », estime le président du conseil général.

La collectivité a dû payer 4 210,74 € pour s'assurer de la possession du

nom, auxquels s'ajoutent 4 315,14 € de dépenses pour une opération ciblée de promotion : 6 000 autocollants, 500 badges, autant de magnets et de tatouages éphémères ont été imprimés et distribués en juillet sur les routes du Tour de France, lors de son passage dans le département.

Jean-Louis Tourenne en profite pour rappeler qu'il mise sur une diffusion massive du nom de Bretillien

sans avoir à engager de grosses sommes. Comment ? « Je souhaite que le nom soit diffusé par les habitants eux-mêmes. » Pour les y aider, Jean-Louis Tourenne explique que le Département ne fera pas respecter ses droits de manière rigoureuse, et n'interdira pas (ou n'exigera pas de royalties) pour que « Bretillien » figure sur des t-shirts par exemple : « Nous n'interviendrons qu'en cas d'utilisation dégradante de la marque. »

Lorsque Clément Théaudin a fait observer le 20 juin combien le département avait été économe, en n'ayant dépensé à cette date que 15.000 euros : - d'une part, il a omis de préciser que c'était "hors taxes" et que c'était donc en réalité 17.940 euros qui étaient déjà engagés - d'autre part, il s'est bien gardé de dire que le budget de 30.000 euros serait certainement dépensé (et sans doute plus, car il y a des dépenses qui ne sont pas imputées sur ce budget : ne serait ce que les noms de domaine, très vraisemblablement). Nous en sommes donc à ce jour, sur la base des seuls éléments connus à : 17.940 + 8.505,88 (TTC ?) = 26.465,88 euros A noter aussi que l'argumentaire développé ici est parfaitement discutable, puisque les collectivités territoriales ont les moyens juridiques de s'opposer à une utilisation dégradante de leurs attributs sans avoir recours à un dépôt de marque. Décidément...